



La charmante église de Burtigny

TROIS VILLAGES DU PIED DU JURA :

BURTIGNY BASSINS LE VAUD

Voici trois villages liés par leur histoire, par l'aide qu'ils se sont apportée au cours des siècles et aussi, il faut bien l'avouer, par les nombreux litiges dont font mention les documents d'archives au sujet de leurs frontières, de droits de pâturages, etc.

Bassins et Le Vaud sont aussi parmi les communes les plus montagnardes du district de Nyon (Burtigny fait déjà partie du district de Rolle). Elles grimpent aux flancs du Jura, alternant pâturages et forêts. Cette situation géographique leur confère une physionomie particulière.

LA FORET MYSTERIEUSE

Pays de grandes forêts, de bois mystérieux ; de là à dire pays de légendes, il n'y a qu'un pas ! A la limite de Bassins et de Begnins, la « pierre à Grand Fé » se dresse au milieu de la Serine ; ce bloc mégalithique a toujours suscité un grand intérêt, d'autant plus qu'il était branlant... depuis, hélas, il a été soigneusement consolidé.

Dans les forêts avoisinant Burtigny, on trouve de nombreux blocs erratiques dont certains portent des noms où légende et histoire se confondent... La « pierre à Roland » : on raconte que le preux Roland jouait au palet avec ces blocs ; ayant manqué le but, furieux, il sortit son épée Durandal et d'un seul coup fissa la pierre telle qu'elle apparaît encore... A Burtigny aussi, dans les marais sarrasin, des sabots de fer pour les chevaux furent retrouvés ; ce serait, paraît-il, un vestige des invasions sarrasines. Il y a également la « pierre à Phebou », un autel druidique en serpentine. Parmi les vestiges des époques reculées retrouvés à Burtigny figurent également les restes d'une fonderie de l'âge du bronze, des outils et des armes brisées, des couteaux et des faucilles surtout, destinés à être fondus.

A Bassins, entre le hameau de la Cézille et la colline de Châtillon, au sud du village, un cimetière burgonde fut découvert en 1878. Il y avait déjà longtemps qu'on avait mis à jour des tombeaux isolés, formés de dalles plates. C'est lorsque la colline fut exploitée comme gravière que ce grand cimetière apparut. Les tombes étaient recouvertes de 70 à 80 cm. de terre et orientées du S-S-E au N-N-O. Il est difficile d'indiquer une date certaine, d'autant plus que ni armes, ni bijoux n'ont été recueillis. Les dalles les mieux conservées ainsi que quelques crânes ont été transportés au Musée de Nyon.

Etant donné leur complète disparition, c'est encore presque au domaine de la légende qu'appartiennent les deux villages qui précèdent l'actuelle localité de **Le Vaud : Montlaçon** (ou Montlenson) et **Vollatar**.

DEUX VILLAGES DISPARUS

Montlaçon se trouvait à l'est et au-dessous de Le Vaud, sur le chemin de Bassins à Marchissy. Une ferme isolée porte encore ce nom. Montlaçon existait avant 1145 et, dès cette date, il appartenait au couvent de Bonmont à la suite d'une donation de Guignes de Begnins, Guibert de Servais ainsi que de Pierre et Ogier de Givrins. Dernière mention de Montlaçon : en 1499, le châtelain de Mont dut s'occuper d'un différend opposant Bonmont et les gens de Bassins dont les troupeaux étaient menés paître sur les terres de Montlaçon. Si l'on ignore les causes réelles de la disparition de cette localité, on peut facilement imaginer qu'elle subit un sort identique à celui de sa voisine Vollatar.

Vollatar, situé également sur le chemin de Bassins à Marchissy, eut pour origine la « grange » voisine de Montlaçon, c'est-à-dire une ferme exploitée par des frères servants, et c'était aussi une propriété de Bonmont. Ce monas-

tère abergea Vollatar à Jacques Geneveys de Bassins, en 1272. Un village se forma à cet endroit ; la tradition rapporte qu'il était le repaire de très nombreux sorciers, qu'il fut détruit par le feu et que sa population fut décimée par la peste. Après ces calamités, les survivants allèrent fonder plus loin un village nouveau : **Le Vaud**.

LE VAUD

Le nom de Le Vaud n'apparaît pas dans l'histoire avant les années 1300 ; comme Montlaçon et Vollatar, Le Vaud dépendait de l'abbaye de Bonmont. A la conquête bernoise, Le Vaud fut adjugé au bailliage de Morges mais la seigneurie continua cependant d'appartenir au couvent de Bonmont. Le village tomba au XVIIe siècle dans une grande pauvreté : en 1671, LL. EE. de Berne furent appelées à soulager les communiens. Peu à peu, les progrès de l'agriculture et l'importance croissante des forêts améliorèrent le niveau de vie de ce village.

CE QU'ON APPELLE LE « BON VIEUX TEMPS »...

A propos de la pauvreté des communiens de Le Vaud, nous puisons dans l'histoire de Bassins de P. Genevay d'intéressants détails sur la vie des communiens de Bassins du XIe au XVIIIe siècles. Si les habitants de Le Vaud étaient spécialement défavorisés, la précarité des conditions d'existence était générale. Vers l'an 1000, la maison villageoise n'était qu'une misérable chaumière qui abritait pêle-mêle bêtes et gens, les uns réchauffant les autres. Ces conditions ne se modifièrent pas sensiblement avant la conquête bernoise, en 1536.

La situation des paysans n'était pas enviable : le plus souvent, seul le bétail apportait un peu de chaleur au logis l'hiver, et, pour les longues veillées, il n'y avait souvent pas de moyens d'éclairage. Peu à peu, les Bernois obligèrent leurs sujets à construire des maisons plus décentes, mais les progrès furent d'une lenteur extrême. Jusque vers 1850, les maisons restèrent pleines d'« indivisions » : il y avait parfois jusqu'à 6 propriétaires pour une même maison ; la cuisine servait donc à plusieurs ménages. On imagine facilement les complications et les querelles qui résultaient de cet état de choses !

L'hygiène était totalement absente : hommes, femmes et enfants ne se lavaient pour ainsi dire jamais, d'où la virulence que prirent certaines épidémies, de peste notamment. La première mention de la peste à Bassins remonte à 1313 et d'autres épidémies particulièrement meurtrières sévirent en 1451 et 1502. D'autre part, les nouveaux-nés étaient décimés ; seuls les plus forts survivaient ; quand un enfant atteignait l'âge de quatre ans, on disait : « il est bon, il veut vivre celui-là ! » A 40 ou 50 ans, les hommes étaient des vieillards et les gens mouraient le plus souvent sans qu'on connaisse la cause de leur décès ; parfois les malades se faisaient soigner par des charlatans qui tentaient de les guérir par des simples ou des incantations. Et, surtout, on pratiquait des saignées à tout propos, même pour remédier aux effets de l'ivrognerie, qui causait des ravages effroyables.

LES DIVERTISSEMENTS POPULAIRES

Il ne faudrait cependant pas croire que, menant une vie très dure, nos ancêtres ne savaient pas se divertir ! Au contraire, les réjouissances populaires étaient d'autant plus appréciées et chacun en avait sa part. A Bassins, par exemple, il y avait le « Tir au papégay » ; le papégay était un oiseau en bois sculpté, gros comme un pigeon, que l'on

hissait au haut d'un mât et sur lequel s'exerçait l'habileté des tireurs. L'homme assez habile pour avoir abattu le papégay était proclamé roi et, en récompense, était exempté de tout impôt pendant une année entière ; inutile d'ajouter que pendant ces joutes les vin coulait à flots et que l'on dansait des nuits entières ! Il y avait aussi l'organisation de « charivaris » : la jeunesse locale, à Bassins comme ailleurs, organisait un charivari chaque fois qu'un habitant était critiqué ; pour ce faire, elle se rassemblait de nuit aux alentours de la maison du « charivarié » et chacun devait alors faire le plus de bruit possible avec les objets les plus hétéroclites ; le charivari durait une heure ou deux, selon l'importance des fautes commises par la personne visée et il fallait payer une amende pour qu'il cessât.

LES BIENS

Après cet intermède sur les mœurs du temps jadis, revenons aux destinées des villages de Bassins et de Burtigny, analogues en ce sens que les deux localités dépendaient chacune d'un important établissement ecclésiastique du Pays de Vaud. Au Moyen-Âge, l'Eglise jouissait sur ses terres des mêmes droits que les seigneurs temporels. Après avoir appartenu à plusieurs familles vassales des sires de Prangins, dont la famille de Burtigny (1177, Humbert de Burtigny et son frère Anselme ; 1212, Quentin de Coinsins, fils de Gérolde de Burtigny, etc.), en 1276, Burtigny fut vendu au couvent de Romainmôtier ; seuls certains pâturages restèrent la propriété de l'abbaye de Bonmont et des seigneurs d'Aubonne. Burtigny reçut en 1527, du prieur de Romainmôtier, Claude d'Estavayer, la partie supérieure de la Vallée de Joux, en commun avec le village de Bursins. A l'époque ber-

noise, Burtigny dépendait encore des seigneuries de Begnins, de Martheray, de Cottens, de Menthon et de Serreaux, lesquelles dépendaient du bailliage de Nyon.

Bien que le village fut un fief ecclésiastique, la jolie église romane de Burtigny n'eut jamais l'importance de celle de Bassins, dont nous reparlerons plus loin. En 1204, Nantelme évêque de Genève confirma à l'abbaye de Bonmont la possession de l'église St-Pierre de Burtigny et de toutes ses dépendances. Elle passa ensuite dans les biens de Romainmôtier, ainsi que tout le village. En 1518, deux chapelles étaient annexées à l'église : l'une consacrée au St-Esprit et l'autre à la Bonne Vierge Marie.

L'EGLISE DE BASSINS

Au XIe siècle, comme tout le village, l'église de Bassins était déjà propriété du couvent de Payerne, probablement à la suite d'une donation de Humbert 1er, sire de Cossonay et de Prangins ; cette donation est antérieure à 1164, année où il est fait mention du premier prieur de Payerne connu, Gérolde. L'appartenance au couvent de Payerne subsistera jusqu'à la conquête bernoise ; en 1508, l'abbé de Payerne accorda à ses hommes de Bassins d'être à perpétuité bourgeois de Payerne moyennant certaines conditions dont le droit qu'aurait l'abbé de nommer le châtelain et les autres officiers de Bassins.

L'église de Bassins, dédiée à Notre-Dame, jouit d'une grande renommée en tant que document archéologique et artistique. Elle présente une grande analogie de plan avec celles de St-Sulpice et de Grandson. La partie la plus ancienne est le chœur, probablement le dernier vestige d'un édifice disparu dont on a retrouvé les fondations dans le cimetière entourant l'église. Le chœur remonterait au Xe siècle, la nef doit être de construction légèrement plus récente et de nombreuses adjonctions furent effectuées aux XIe, XIIIe, XVe et XVIe siècles. La date de fondation de la petite chapelle latérale dédiée à la Vierge Marie par Girard de Penezat est connue : 1406. La grande chapelle fut également fondée au XVe siècle par la Confrérie du St-Esprit ; elle fut murée postérieurement et rouvrit lors de la restauration de 1934. Cette chapelle d'une architecture remarquable, rehaussée d'un décor polychrome intéressant, constitue à elle seule un monument historique de grande valeur. La tour et le vestibule sont venus compléter l'édifice à une époque indéterminée.

L'ESSOR DES FORETS ET LES « REPARTITIONS »

Comme nous l'avons déjà dit, dès le milieu du XVIIIe siècle, l'essor des exploitations forestières contribua grandement à enrichir les communes du pied du Jura. Une grande part des forêts et des pâturages avait été propriété de l'Eglise, l'action des moines fut bénéfique puisqu'ils favorisèrent la mise en valeur de ces biens. A la Réforme, ces propriétés furent vendues par les Bernois aux communes, aux familles de la noblesse et aux particuliers

aisés. A partir de cette époque se constituèrent peu à peu les domaines communaux au fur et à mesure d'acquisitions de biens privés.

Les bénéfices retirés des biens communaux se redistribuèrent aux membres de la commune. Cette pratique est essentiellement le fait des communes du Jura et du pied du Jura vaudois. Relevons également que cette répartition des excédents de recettes appartient au passé, alors que les communes n'avaient pas ou presque pas de charges administratives, les exigences du réseau routier étant pratiquement nulles, la main-d'œuvre et les matériaux d'un prix modique et les charges administratives relevant surtout du devoir civique. A l'origine, la distribution des bénéfices découlait d'un besoin : celui d'aider les communiens, dont les conditions d'existence étaient fort rudes, ainsi que nous l'avons vu plus haut. Les droits furent d'abord délivrés en nature, prélevés sur le produit naturel des domaines, bois des forêts, beurre et fromage des pâturages. La part de chacun variait selon le nombre de bénéficiaires. Notons encore que les parts étaient attribuées sur la base des « feux », c'est-à-dire du nombre de ménages ; plusieurs familles vivant sous le même toit ne représentaient qu'un feu ; c'était donc un encouragement à créer son propre foyer. Plus tard ce principe fondamental fut abandonné et l'on ne considéra plus que l'individu. Dès la fin du XIXe siècle, de profondes modifications intervinrent dans le système des répartitions. A la suite des charges de plus en plus lourdes incombant aux communes, cette pratique fut abandonnée (à Bassins en 1933).

QUERELLES DE VOISINS

Terminons cette chronique en citant quelques-uns des faits qui unirent ou désunirent, selon les cas, les communes de Bassins, Le Vaud et Burtigny : de nombreux conflits opposèrent les gens de Bassins à ceux de Le Vaud au sujet de leurs chemins limitrophes, de leurs frontières et de leurs droits de pâturage, ceci en 1328, 1520, 1600, 1625, 1661, et 1766 ; cette suite de chicanes et de vexations aboutit en 1818 à la « bataille de Geny », bataille rangée qui mit aux prises 31 garçons de Bassins contre ceux de Le Vaud et de Burtigny. La lutte fut rude, à coups de gourdins et de pierres ; les Bachenards furent condamnés à l'amende.

Cet aspect négatif des relations de Bassins et de ses voisins orientaux ne doit point faire perdre de vue tout ce que ces villageois ont en commun puisque dès 1667, Bassins fut rattaché à la paroisse de Burtigny qui comprend aussi Le Vaud. Nous relevons dans les annales qu'en 1811, par exemple, les délégués des trois villages se mirent d'accord pour payer le charriage des matériaux qui serviraient à construire la cure de Burtigny. En 1826, une convention fut passée entre Bassins et Le Vaud pour la construction et l'entretien du pont du Geny.

Voilà donc les principaux événements que relate la chronique en ce qui concerne le nord-est du district.

BEGNINS, VICH et MARCINS

HABITÉS DÈS L'ÉPOQUE ROMAINE

noise, Burtigny dépendit du bailliage d'Aubonne mais un grand nombre de Begnins, Vich, Marcins... Pourquoi, direz-vous, associer Marcins, un hameau de quelques maisons, aux noms de deux villages importants de notre district ? Il faut se reporter à l'époque romaine, aux deux premiers siècles de notre ère ; notre région était alors l'un des deux pôles de l'Helvétie romaine : d'une part Avenches, d'autre part, Nyon.

LA « CITÉ ÉQUESTRE »

Entre 46 et 44 av. J. C., Jules César avait fondé la « cité équestre » dans la région de Nyon ; le vaste territoire compris dans cette « cité » était destiné à abriter des « vétérans » (soldats à la retraite) de l'armée romaine. Ces vétérans groupés en colonie provenaient des troupes de la cavalerie, d'où la dénomination d'« équestre ». Si Noviodunum était le centre de la « cité », des établissements importants existaient dans les régions d'alentour, dont **Marcins**. Un pré et quelques maisons en perpétuent le souvenir...

Begnins et Vich, à cette époque, n'avaient pas l'importance de Marcins.

Peut-être y avait-il quelques abris pour les bûcherons qui exploitaient les forêts environnantes ou des pavillons de chasse pour les riches Romains. Le site de Begnins avait-il déjà attiré les Romains et ces derniers y construisaient-ils des « villas » ? Peut-être. Un fait est certain : lors de la restauration de l'église, en 1934, on a retrouvé sous le chœur les fondations d'une construction romaine, une tour quadrangulaire probablement. Et, à Vich, on a retrouvé dans un jardin une jolie statuette de Mercure, hélas sortie depuis du pays.

TEMOINS DE ROUTES IMPORTANTES

Mais le témoin de cette époque le plus intéressant retrouvé dans la région,

c'est une pierre milliaire qui bordait la « via strata » passant sous Begnins, à la hauteur de Vich, la route de l'Etraz actuelle. La « via strata » était une des voies les plus importantes de l'Helvétie romaine, qui faisait communiquer Nyon avec le reste du plateau ; elle était très fréquentée. A l'emplacement de Begnins passait une autre route importante, celle qui reliait le col de St-Cergue à Nyon. Un tronçon de cette route subsiste encore dans l'actuel village de Begnins : la « grand vy » qui passe sous le temple et la cure.

Quelques médailles, quelques objets utilitaires divers, retrouvés au hasard de fouilles plus ou moins récentes, voilà

LES BELLES MAISONS DE LA CÔTE

De haut en bas et de gauche à droite on reconnaît le château de Coinsins (face Nord), le château du Martheray et la maison Charmaux à Begnins, puis une belle ferme de Givrins.

En bas de page : la cure de Genolier et la cour Nord du Château de Cottens, à Begnins.